

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 13 janvier 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 13 janvier 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Réjean Major      Maire  
                         Monsieur      Luc Larivière      Conseiller  
                         Madame      Karo Poirier      Conseillère  
                         Monsieur      Gaston Lacroix      Conseiller  
                         Monsieur      Pierre Parisien      Conseiller

Sont absents :      Monsieur      Steve Lefebvre      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2014-01-13-001

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Séance ordinaire du 2 décembre 2013
  - B- Séance extraordinaire du 16 décembre 2013
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2013+
- 0-6 Avis de motion – Règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2013
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2013
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2014 payables en janvier 2014
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2014
- 100-9 Nomination d'un représentant au sein de la SAGE du bassin versant du lac des Trente-et-Un Mille
- 100-10 Appel d'offres pour la location de la terre de la municipalité de Bouchette
- 100-11 Repas payés aux employés
- 100-12 Assurances générales de la municipalité
- 100-13 Intention d'adhésion à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle
- 100-14 Paiement relatif aux travaux sur le chemin de la Ferme-des-Six – Construction Edelweiss

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – 45 000\$ - Demande de versement
- 300-3 Remplacement du pont P-17095 – Chemin de la Carpe – MTQ
- 300-4 Contrat d'entretien des chemins d'été – Comité d'étude du devis d'appel d'offres

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
  - A-Résultat de l'appel d'offres – #2013-11 – Cueillette des matières résiduelles

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

- 500-1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de novembre et décembre 2013
- 600-3 Demande de contribution du club « Les Ours Blancs »
- 600-4 AREV – Guide TVG 2014 – Contenu pour Bouchette

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Demande de participation lors d'une tournée des chemins

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

### **0-3 Adoption des procès-verbaux**

#### **A- Séance ordinaire du 2 décembre 2013**

M.B. 2014-01-13-002

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'exception de la résolution M.B. 2013-12-02-315, le maire ayant déposé son veto sur cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Séance extraordinaire du 16 décembre 2013**

M.B. 2014-01-13-003

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **0-4 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Adoption du budget 2014
- Situation de l'église de Bouchette
- Remplacement des filets des buts de hockey
- Protection de la qualité de l'eau

- Contrôle des castors
- Site Web – volet environnement

#### 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2013

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2013.

#### 0-6 Avis de motion – Règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, annonce ce 13 janvier 2014, qu'un avis de motion est donné et qu'un projet de règlement est déposé séance tenante en vue d'adopter lors d'une prochaine séance, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus.

---

Karo Poirier  
Conseillère, siège #4

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

#### 100-1 Suivi des procès-verbaux

#### 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2014-01-13-004

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 décembre 2013, pour un montant total de 3479.49\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 décembre 2013 est déposé.

#### 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

#### 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2013

M.B. 2014-01-13-005

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois

de décembre 2013 pour un montant total de 263 412.52\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2013**

M.B. 2014-01-13-006

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2013 pour un montant de 27 043.92\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Approbation de la liste des comptes 2014 payables en janvier 2014**

M.B. 2014-01-13-007

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter la liste des comptes 2014 payables en janvier 2014 et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2014**

M.B. 2014-01-13-008

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants seront approuvés au budget de l'année 2014 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2014 qui sera adopté par la municipalité de Bouchette ;

**Considérant** que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2014 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;

- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C. et d'entente intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2013-01-14-010 adoptée le 14 janvier 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-9 Nomination d'un représentant au sein de la SAGE du bassin versant du lac des Trente-et-un-Milles**

M.B. 2014-01-13-009

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien soit le représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de l'organisme, SAGE du bassin versant du lac des Trente-et-Un Milles.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Cette résolution M.B. 2014-01-13-009 abroge la résolution M.B. 2013-12-02-317 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013.

**100-10 Appel d'offres pour la location de la terre de la municipalité de Bouchette**

M.B. 2014-01-13-010

**Considérant** que l'entente de location de la terre de la municipalité a pris fin le 31 décembre 2013 ;

**Considérant** que les élus désirent toujours offrir en location la terre appartenant à la municipalité et ce, pour une période de 5 ans ;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel d'offres aux agriculteurs de Bouchette pour la location de la terre appartenant à la municipalité et ce, selon le devis déposé et accepté par les membres du conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-11 Repas aux employés**

M.B. 2014-01-13-011

**Considérant** la résolution M.B. 2013-12-02-315 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 décembre 2013, en ce qui concerne les repas payés aux employés;

**Considérant** que le maire a déposé son veto sur cette résolution;

**Considérant** que ce sujet doit être traité de nouveau par les membres du conseil;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2013-12-02-315 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 décembre 2013.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

**100-12 Assurances générales de la municipalité**

M.B. 2014-01-13-012

**Considérant** qu'une demande de prix a été effectuée par la directrice générale à notre assureur;

**Considérant** que la police d'assurances est venue à échéance le 31 décembre 2013;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès de « Promutuel La Vallée », société mutuelle d'assurances générales et ce, au montant de 9570\$ plus taxe pour la portion biens et responsabilité et au montant de 2239\$ plus taxe pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-13 Intention d'adhésion à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle**

M.B. 2014-01-13-013

**Considérant** le mandat donné à la direction générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) de débiter les démarches et travaux d'adhésion à la cour municipale que prévoit organiser la MRC Antoine-Labelle (résolution 2013-R-AG256);

**Considérant** le projet d'implantation d'une cour municipale régionale débuté par la MRC Antoine-Labelle;

**Considérant** que des démarches devront être réalisées par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec la MRC Antoine-Labelle, pour l'adhésion à une telle cour et que ces dernières doivent au préalable s'assurer de l'adhésion des municipalités et villes sises sur le territoire de la MRCVG;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'informer la MRCVG de l'intention de la municipalité de Bouchette de se joindre au projet d'adhésion à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle à être implantée. Il est de plus résolu que les membres du conseil municipal désirent connaître les coûts rattachés à cette cour municipale et ce, avant toute confirmation d'adhésion.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-14 Paiement relatif aux travaux sur le chemin de la Ferme-des-Six – Construction Edelweiss**

M.B. 2014-01-13-014

**Considérant** les résolutions M.B. 2013-11-11-292 et M.B. 2013-11-11-293 adoptées lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013;

**Considérant** la demande de la compagnie « Construction Edelweiss » à l'effet d'obtenir un paiement intérimaire en attendant la réalisation complète des travaux;

**Considérant** les clauses incluses au devis d'appel d'offres;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements en fonction du devis d'appel d'offres, soit 50% à l'avis de fin de travaux et l'autre 50% à la réalisation complète des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de décembre 2013.

**300-2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – 45000\$ - Demande de versement**



M.B. 2014-01-13-015

**Considérant** la résolution M.B. 2013-02-04-026 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013, demandant une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal et ce, pour les travaux de continuation de la réfection d'une section du chemin de la Ferme-des-Six, travaux débutés en 2012;

**Considérant** la subvention maximale d'un montant de 45 000\$ consentie à la municipalité de Bouchette;

**Considérant** la résolution M.B. 2013-08-05-2013 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 août 2013 et mandatant le service de génie municipal de la MRCVG pour la confection d'un devis général pour la fourniture et installation d'enrobé bitumineux et de bordure de béton sur un bout du chemin de la Ferme-des-Six;

**Considérant** la résolution M.B. 2013-09-23-255 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 23 septembre 2013 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour des travaux sur le chemin de la Ferme-des-Six, soit la pose d'asphalte et l'installation de bordure

**Considérant** la résolution M.B. 2013-11-11-292 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 11 novembre 2013 concernant l'octroi d'un contrat de réfection d'une section du chemin de la Ferme-des-Six;

**Considérant** que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur cette section de chemin;

**Considérant** que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin concerné dont la gestion incombe à la municipalité;

**Considérant** que le dossier de vérification relativement à cette subvention a été constitué par la directrice générale;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter la demande de versement de la subvention relative à l'amélioration du réseau routier, soit le chemin de la Ferme-des-Six, dont les travaux ont été exécutés par la firme Construction Edelweiss.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-3Remplacement du pont – P-17095 – Chemin de la Carpe - MTQ**

M.B. 2014-01-13-016

**Considérant** que le ministère des Transports du Québec prévoit procéder au remplacement du pont P-17095 sur le chemin de la Carpe;

**Considérant** que ce pont est sous la gestion du Ministère en vertu du décret 1176-2007, alors que le chemin de la Carpe est de gestion municipale;

**Considérant** que le Ministère sera dans l'obligation d'acquérir des terrains aux abords dudit pont;

**Considérant** que le Ministère privilégie de faire intervenir la municipalité aux actes d'acquisition au lieu de prendre la gestion de la route;

**Considérant** que cette façon de faire permet d'éviter de longs délais;

**Considérant** que tous les coûts engendrés par ce projet seront à la charge du Ministère incluant les actes notariés;

**Considérant** que le Ministère a besoin d'une résolution municipale permettant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des emprises nécessaires aux travaux;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette puisse acquérir de gré à gré ou par expropriation les emprises nécessaires aux travaux de remplacement du pont de la Carpe. Il est de plus résolu que le maire, Réjean Major et la directrice générale, Claudia Lacroix, soient les signataires des dits documents légaux et tous les frais reliés à ces procédures seront à la charge du ministère des Transports du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-4 Contrat d'entretien des chemins d'été – Comité d'étude du devis d'appel d'offres**

M.B. 2014-01-13-017

**Considérant** que le contrat d'entretien des chemins d'été est terminé depuis le 30 novembre 2013;

**Considérant** que les membres du conseil désirent retourner en appel d'offres pour un nouveau contrat;

**Considérant** que les membres du conseil désirent réviser le devis d'appel d'offres;

**Considérant** que pour cette révision, il y a lieu de créer un comité;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que le comité d'étude du devis d'appel d'offres pour le futur contrat d'entretien des chemins d'été soit formé des membres suivants :

- Le maire Réjean Major
- La directrice générale
- Les conseillers Luc Larivière, Gaston Lacroix et Pierre Parisien.

Une vérification sera effectuée auprès des deux conseillers absents à la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

**A- Résultats de l'appel d'offres #2013-11 – Cueillette des matières résiduelles**

M.B. 2014-01-13-018

**Considérant** qu'un appel d'offres public a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat de cueillette des matières résiduelles, et ce, conformément à la résolution M.B. 2013-09-03-244 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 septembre 2013;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le vendredi 29 novembre 2013, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Considérant** la résolution M.B. 2013-12-16-342 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 et concernant deux amendements au cahier des charges;

**Considérant** que la date du début du contrat a été reportée au 1<sup>er</sup> mars 2014;

**Considérant** que la municipalité a demandé aux soumissionnaires de préciser leur prix en tenant compte de ces amendements;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des prix révisés, ouverture tenue le jeudi 9 janvier 2014, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Considérant** que la soumission conforme la plus basse reçue est celle de Monsieur Norbert Lefebvre au montant de 89 206.37\$ soit 77 587.62\$ plus taxes et ce, pour un contrat débutant le 1<sup>er</sup> mars 2014 et se terminant le 31 décembre 2015;

**Considérant** que le prix soumis pour l'option inscrite au contrat, soit l'année 2016, est au montant de 41 388.94\$ plus taxes, même montant que pour l'année 2015;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'octroyer le contrat #2013-11 pour la cueillette des matières résiduelles (collecte et transport) pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2016 à Monsieur Norbert Lefebvre pour un montant de 118976.56\$ plus taxes (136 793.31\$) selon la soumission déposée. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat. La dépense reliée à ce contrat sera imputée annuellement au poste « Cueillette des matières résiduelles » (02-451-10-446).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

**500-1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés**

M.B. 2014-01-13-019

**Considérant** le projet d'entente avec la municipalité de Bouchette déposé par « La société canadienne de la Croix-Rouge »;

**Considérant** que cette entente est valide pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2014, 2015 et 2016;

**Considérant** que par cette entente la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente et ce, comme suit :

2014 – 150\$

2015 – 150\$

2016 – 150\$;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous reçu copie de cette entente;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente et d'autoriser la directrice générale à émettre les chèques à chaque année de cette entente en paiement de la contribution annuelle établie par l'entente. La dépense annuelle reliée à cette entente sera imputée au poste « Sécurité civile - Services aux sinistrés » (02-230-00-459).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **CCU**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de novembre 2013 et décembre 2013**

Les statistiques relatives aux permis émis durant les mois de novembre et décembre 2013 sont déposées.

600-3 **Demande de contribution du club « Les Ours Blancs »**

M.B. 2014-01-13-020

**Considérant** la demande de contribution déposée par le gérant du secteur de Bouchette du club de motoneige « Les Ours Blancs »;

**Considérant** que le club a perdu un droit de passage dans le secteur de Bouchette;

**Considérant** que le club a dû effectuer des travaux suite à cette perte de droit de passage;

**Considérant** que la demande consiste à obtenir une aide monétaire de la municipalité de Bouchette et ce, suite à ces travaux;

**Considérant** que la pratique de la motoneige engendre des retombées économiques pour notre municipalité et la région de la Vallée-de-la-Gatineau;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité contribue pour une somme de 500\$ en compensation pour les travaux effectués sur le sentier de motoneige dans

le secteur de Bouchette afin de relier Bouchette aux municipalités voisines. Il est de plus résolu de proposer aux représentants du club « Les Ours Blancs » de communiquer avec les commerces de la municipalité de Bouchette afin d'obtenir une contribution de leur part.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 AREV – Guide TVG 2014 – Contenu pour Bouchette**

**Note au procès-verbal**

Le maire Réjean Major et la conseillère Karo Poirier se consulteront afin d'envoyer les informations concernant la municipalité de Bouchette pour la publicité que l'AREV veut inscrire dans le guide touristique de TVG, Tourisme Vallée-de-la-Gatineau pour 2014

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 CSHBO - Formation sur la réparation d'armes à feu (DEP 1489)**

M.B. 2014-01-13-021

**Considérant** que la formation sur la réparation d'armes à feu (DEP 1489) était dispensée autrefois par la CSHBO;

**Considérant** que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en juin 2013, a aboli ce programme d'étude;

**Considérant** que la CSHBO est toujours intéressée à offrir cette formation, advenant le cas où l'adéquation emplois/formation redevient favorable un jour;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la CSHBO dans ses démarches auprès de la direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'obtenir cette formation sur la réparation d'armes à feu (DEP 1489) advenant le cas où le ministère déciderait de remettre en place ladite formation.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-2 Demande du comité de la « Petite école »**

**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil sont en accord avec la demande du comité de la petite école de rang de Bouchette qui veut installer une pancarte publicitaire dans la salle municipale dans le cadre de leur projet de vente de cartes de membres.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 **Demande de participation lors d'une tournée des chemins**

M.B. 2014-01-13-022

**Considérant** que le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, demande de participer à une tournée des chemins municipaux avec l'inspecteur municipal;

**Considérant** que le conseiller veut de cette façon connaître les limites de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que lors de cette tournée, le conseiller ne veut aucunement intervenir dans le travail de l'employé municipal;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de permettre au conseiller Pierre Parisien de participer à une tournée des chemins avec l'inspecteur lors d'une prochaine inspection des chemins.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Projet de réfection des rues du village
- Remboursement effectué au Comité des loisirs
- Budget 2014
- Nouveau rôle d'évaluation
- SAGE
- AREV
- Salle municipale

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2014-01-13-023

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 35.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière